LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ BELGE

- La Belgique se classe parmi les dix premiers États membres de l'UE en matière d'accès aux soins de santé publics, selon le MIPEX (2020).
- Tou.te.s les résident.e.s peuvent accéder aux soins de santé publics, quelle que soit leur nationalité ; cependant, des obstacles administratifs peuvent apparaître, en particulier pour les personnes sans papiers.
- Quels sont les coûts ? Le système de soins de santé belge est basé sur le remboursement et l'assurance obligatoire. Pour la plupart des services, les patient.e.s doivent s'acquitter d'un ticket modérateur.

Quels sont les principaux **défis** identifiés par les personnes migrantes et les professionnel.le.s de la santé ?

Barrières linguistiques

- Les patient.e.s qui parlent à peine une langue nationale rencontrent des obstacles pour parler de leurs symptômes avec le personnel médical et pour comprendre les indications médicales.
- Le manque de communication directe entre les praticien.ne.s et les patient.e.s migrant.e.s qui ne maîtrisent pas ou peu le néerlandais ou le français est également source de frustration pour les professionnel.le.s de la santé.

Manque d'information et de compétences numériques

- Les personnes immigrées manquent souvent d'informations sur la manière d'obtenir une assistance médicale.
- Des compétences numériques limitées et l'absence d'appareils technologiques empêchent les personnes immigrées d'effectuer les procédures en ligne pour les rendez-vous médicaux, le téléchargement des dossiers cliniques, etc.

Différences culturelles et discrimination

- L'origine, l'âge et le sexe sont les principaux motifs de discrimination à l'égard des personnes immigrantes parmi les professionnel.le.s de la santé en Belgique.
- Certaines nationalités, en fonction de leurs conditions de vie antérieures et actuelles, ont besoin d'une assistance médicale beaucoup plus importante. Selon certaines sources, les demandeur.se.s d'asile et les réfugié.e.s fuyant une guerre (par exemple, les Afghans) sont ceux/celles qui en ont le plus besoin.

Vous voulez en savoir plus sur l'accès des personnes migrantes aux services en Belgique ? Consultez nos rapports sur les projets AccessIN ici.

AccessIN
Social Inclusion and Access to Basic Services of Third-Country Nationals

Savez-vous ce que certain.e.s professionnel.le.s font déjà – en Belgique et dans d'autres pays européens – pour... **améliorer**... l'accès des personnes migrantes aux services de santé ?

- Suivi personnel des patient.e.s migrant.e.s.
- Envoi du diagnostic et du traitement aux personnes migrantes par courrier électronique pour faciliter la traduction.
- Des groupes de messagerie instantanée entre collègues (par exemple WhatsApp) pour dissiper rapidement les doutes concernant les patient.e.s migrant.e.s.
- Être conscient.e que lorsque les soins médicaux impliquent un contact physique, certain.e.s patient.e.s migrant.e.s peuvent se sentir plus à l'aise lorsqu'ils sont assistés par des praticien.ne.s du même sexe.

Cher.ère.s praticien.ne.s, savez-vous ce qu'il faut faire lorsque des demandeurs d'asile vivant en dehors d'un centre d'accueil ont besoin d'une assistance médicale ? Dans ce cas, c'est le département des frais médicaux de Fedasil qui est chargé du remboursement des factures aux prestataires et de l'assistance médicale.

Chères personnes immigrées... en cas d'urgence, n'oubliez pas de **composer le 100 ou le 112** pour obtenir une assistance médicale.